

Comment échapper aux griffes de la société de consommation ?

Avec les nouvelles technologies de la circulation de l'information, téléphone, internet, nous entrons dans une société nouvelle, où les modèles de solidarité existants doivent être remis à plat au profit de véritables innovations culturelles, sociales, économiques et écologiques... Il s'agit en particulier de pousser chacun à participer à cette mise en commun des biens, des services et des savoirs.

d'une économie dominée par les grands groupes internationaux. On voit ainsi se développer une économie de proximité qui permettra de limiter le déplacement des produits. C'est le cas des AMAP (association de maintien de l'agriculture paysanne), une forme de partenariat entre le consommateur et le producteur, en circuit court : ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison, qui seront distribuées via des paniers hebdomadaires payés à l'avance.

A côté de ces réseaux d'échange de biens et de service il y a aussi des réseaux d'échange de savoir faire. C'est le cas des RERS (réseau d'échange réciproques de savoirs). Tout près de chez nous, le Réseau d'échanges réciproques de savoirs aubagnais permet de découvrir que chacun est détenteur de savoirs qui sont utiles à d'autres, et permet de créer des relations sociales valorisantes en luttant contre l'isolement. « C'est la somme d'amitié véhiculée et partagée qui nous donne notre raison d'exister » selon sa présidente, Rose Marie Ott.

Un champ d'initiatives qu'il revient à chacun d'élargir...

C. Tonnelle



Certains, tel que l'essayiste Jérémie Rifkin, pensent qu'on va vers une troisième révolution industrielle et une communauté de partage où la propriété ne sera pas nécessaire pour l'usage (cf. notre blog à la date du 13 octobre 2014). C'est la promesse de son dernier livre « La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme ».

Plus largement, de nombreux sites internet permettent d'échanger entre particuliers pour troquer ou louer outils, jouets, vêtements, voitures, maison... Depuis longtemps un grand nombre de personnes privilégient la chambre d'hôtes à l'hôtel impersonnel. La relation humaine est un moteur important de cette nouvelle économie. La possibilité de manger chez l'habitant permet souvent des rencontres surprenantes. C'est aussi les appartements ou les chambres que l'on peut occuper et offrir, sans parler du covoiturage.

De même, les SEL (systèmes d'échanges locaux) dont l'idée est ancienne, se multiplient grâce à internet et aux téléphones « intelligents ». On peut ainsi échanger non seulement localement mais aussi sur tout le territoire français et au delà.



Pour faire découvrir ces différentes formes de partage solidaire dans notre environnement immédiat, le Cercle Progressiste Carnussien organisera

lundi 1er décembre à 18h30

en salle Tony Garnier, sa prochaine conférence intitulée « **Échanger savoirs, biens et services, c'est possible !** » avec Rose Marie Ott, présidente du Réseau d'échanges réciproques de savoirs aubagnais. Seront aussi présent des adhérents de SEL qui pourront faire partager leur expérience.

Accès libre et gratuit...

LE JOURNAL DU

POUR CHANGER LE MONDE, IL FAUT LE PENSER AUTREMENT



N° 29 – Novembre 2014

ÉCONOMIE : UNE RUPTURE NÉCESSAIRE

Le constat est cruel. De plus en plus de Français ont des difficultés à joindre les deux bouts. Le taux de chômage continue de croître, comme à Carnoux, où il est passé de 10 % en 2008 à 13,4 % désormais.

« Le taux de pauvreté des familles est en constante augmentation depuis 10 ans » constate le dernier rapport annuel du Secours Catholique, tandis que le Secours Populaire indique qu'il a « accueilli 2 632 200 personnes en 2013, soit près de 4 % de plus que l'année précédente ». De son côté, l'UNICEF révèle qu'en France, « le taux de pauvreté des enfants a grimpé de trois points, de 15,6 à 18,6 %, entre 2008 et 2012 ».

Selon le baromètre santé annuel d'Europ Assistance, 33 % des Français renoncent à se soigner ou reportent leurs soins, faute de moyens, et selon l'Institut de recherche et documentation en économie de la Santé, 25,7 % des Français disent avoir renoncé à un soin dans les douze derniers mois.

Avec l'hiver, la précarité énergétique va obliger les plus pauvres à faire d'impossibles choix entre chauffage, alimentation, déplacements et santé. Force est de constater que la politique menée par François Hollande n'a pas infléchi la tendance qui plombait déjà lourdement le bilan de Nicolas Sarkozy.



L'Europe, pourtant première économie mondiale, est le seul continent en récession. Minée par sa politique de rigueur budgétaire et d'absence d'investissements, qui a fait chuter son PIB réel (à prix constants) de -0,7 % en 2012, puis -0,4 % en 2013. Elle ne représente plus que 23 % du PIB mondial contre 30,5 % en 2005.



Dessin réalisé pour le Conseil de Développement de MPM

Le problème ne se résume pas uniquement à un défaut de compétitivité des entreprises. La part des coûts salariaux dans un produit ou un service n'a jamais été aussi basse. En revanche, le coût du capital investi ou prêté et celui de la spéculation immobilière pèsent de plus en plus lourd dans les bilans des entreprises.

C'est une erreur majeure que de réduire l'investissement public en temps de crise, surtout lorsque les taux bancaires sont historiquement bas.

L'investissement public (infrastructures, éducation, recherche, ...) est l'une des clés essentielles pour sortir de la crise. Or c'est lui qui subit l'essentiel de la rigueur imposée. Les bas taux ne dureront pas. Ils sont dus à l'afflux de liquidités de la Réserve fédérale américaine (FED) qui, contrairement à l'Europe, a triplé la masse monétaire en dollars entre 2008 et 2013 en soutien à l'économie américaine.

La question se pose donc d'un changement majeur de politique française et européenne. La crise n'est pas due à ceux qui la subissent. Pourquoi la BCE (Banque centrale européenne) prête-t-elle à un taux proche de zéro aux banques privées qui saignent ensuite les États ? Comment se fait-il que malgré la baisse des dépenses publiques directes, la dette

continue d'augmenter au même rythme ? Pourquoi la fraude fiscale est-elle légalisée en Europe, notamment au Luxembourg (dont on vient d'apprendre que le Premier Ministre de l'époque, aujourd'hui président de la Commission Européenne, avait passé entre 2002 et 2012 des accords fiscaux secrets avec 340 multinationales, privant ainsi de nombreux pays européens de dizaines de milliards d'euros de taxes) ?

Les Français attendent toujours une véritable politique de relance économique et industrielle, la réforme fiscale promise, une solidarité sociale accrue en période de crise, une maîtrise des dérives bancaires et de l'évasion fiscale. Ils ne souhaitent pas un alignement sur des politiques toujours plus libérales qui génèrent tant d'inégalités. Ils attendent une réhabilitation des valeurs progressistes dans une politique au service du plus grand nombre, qu'ils ne retrouvent pas actuellement dans les orientations gouvernementales.

Jacques Boulesteix

**Conférence-débat à Carnoux
lundi 19 janvier 2015
Alain BEITONE
Quelle politique économique en
Europe : peut-on échapper à
l'austérité ?**

Pourquoi adhérer ? Pour au moins une bonne raison

Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de poids vis-à-vis de la mairie de Carnoux et des élus locaux, aux côtés d'autres associations citoyennes, pour défendre nos idées

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ E-mail : _____
Signature : _____

Recopiez ou découpez ce bulletin et envoyez-le à l'adresse ci-contre, avec un chèque de 20 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

Votre aide financière est essentielle pour éditer notre journal, organiser nos conférences et réaliser nos actions. Les dons sont possibles.

Le Cercle Progressiste Carnussien
9 allée Auguste Rodin
13 470 CARNOUX en PROVENCE

<http://carnouxprogres.wordpress.com>

N° ISSN 2263-648X
Directeur de la publication : Cécile Tonnelle
Imprimerie : Illicopress

Blocages à tous les étages...

Qui gouverne en France ? Quels sont ces groupes de pression qui remettent en cause ou bloquent des décisions prises dans l'intérêt général par les instances pourtant élues démocratiquement ?

Trois exemples d'actualité, concernant l'éducation, les transports, l'écologie et la santé, sont particulièrement significatifs.

L'aménagement du temps scolaire dans le premier degré

En 2008, quand le ministre Xavier Darcos décide de regrouper les enseignements dans le primaire sur 4 jours, les enseignants, des parents d'élèves (pas tous) et les scientifiques de la santé, soucieux des rythmes biologiques de l'enfant, s'élèvent vigoureusement contre une mesure que le professeur Montagner qualifie de « décision simpliste et irresponsable de la part de l'Éducation nationale ».

Dès septembre 2012, le nouveau gouvernement lance une concertation qui débouche sur une expérimentation pour le retour à la semaine de 4 jours et demi, mesure adoptée en juillet 2013.

Nouveau tollé cette fois-ci des enseignants, souvent les mêmes que ceux qui avaient réagi en 2008, des parents (pas tous les mêmes) et des maires, tous avec des motifs différents, mais aussi tous soucieux du bien-être et du bien apprendre des enfants. Alors que la très grande majorité des communes s'efforcent de mettre en place, de manière concertée, des programmes d'activités pédagogiques complémentaires, certains maires freinent ou proposent des solutions inacceptables, notamment à Marseille.



La taxe sur les véhicules de transports de marchandise

À l'entrée de Marseille, nous avons constaté, sur l'A50 à la Valentine, la présence d'un grand portique. Non, ce n'est pas un nouveau type de radar, comme celui qui a été installé récemment dans cette zone, mais le support d'une série de capteurs chargés d'enregistrer le passage des camions de plus de 3,5 tonnes.



En 2009, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la taxe nationale sur les véhicules de transport a été votée à l'unanimité des membres des deux assemblées. Plutôt qu'un impôt payé par tous les citoyens pour l'entretien des routes nationales et départementales, le principe retenu -pollueur/dégradeur = payeur- consiste en l'application d'une taxe aux camions qui utilisent ces voies non soumises au péage. Un tel système est d'ailleurs déjà en vigueur dans plusieurs pays, dont l'Allemagne.

En France, c'est un groupe privé, Ecomouv, qui est chargé d'installer les portiques et de collecter les fonds, dans le cadre d'un contrat très favorable négocié sous le précédent septennat.

En Bretagne, le 26 octobre 2013, une manifestation réunissant des transporteurs mais aussi les fameux bonnets rouges (nationalistes bretons, opposants au partenariat public-privé ainsi qu'à la surveillance et manifestants contre le « ras-le-bol fiscal ») saccage et détruit 44 portiques (coût unitaire d'une installation : 750 000 €!) soit environ 3,75 millions d'euros qui seront à la charge du contribuable !

Devant de tels mouvements violents et le risque d'un blocage des routes, le gouvernement gèle l'application de la taxe puis l'abandonne. L'État devra payer le dédit à la société ECOMOUV SAS. Au final, ce sont donc tous les citoyens qui devront s'acquitter de la facture. Quel déni de démocratie ! Plutôt qu'une taxe ciblée, ce sont tous les contribuables qui auront à payer.

L'utilisation des pesticides

L'emploi massif de pesticides durant de trop nombreuses années a eu pour effet d'engendrer de nouvelles maladies professionnelles ayant entraîné la mort de plusieurs agriculteurs et la perte

irréversible d'espèces essentielles dans la chaîne alimentaire comme les abeilles, mais aussi de très nombreux autres insectes pollinisateurs.

Devant ces drames humains et écologiques, l'Europe et certains États dont la France, ont réagi. Faute de majorité qualifiée, il a été néanmoins décidé de suspendre à titre provisoire l'utilisation de trois pesticides. Cette mesure temporaire fait suite à la suspension en 2004 du Régent, pesticide produit par Bayer Agro, et du Cruiser en 2012.

Le rapport d'étude scientifique présenté au Sénat du 10 octobre 2012 souligne l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement ainsi que l'usage qui en a été fait en méconnaissant les risques. L'urgence sanitaire prime mais le lobbying des industriels de l'agro-chimie -Syngenta et Bayer- auprès des députés européens et nationaux freine la prise de décision.

Pour lever ces freins, plusieurs états se sont dotés de lois sur les conflits d'intérêt entre fabricants et utilisateurs.



L'exemple du Canada et du Portugal doit inspirer le gouvernement français dans la prise urgente de mesures visant à stopper définitivement l'usage de tels poisons.

Où sont les failles et comment y remédier ?

Les intérêts partisans, corporatistes, financiers, ceux des groupes de pression et les lobbys industriels seraient-ils supérieurs à l'intérêt public en matière d'éducation, de transports, de santé ou d'environnement ?

Non, même si les quelques exemples esquissés tendent à le montrer. Aux citoyens de réagir démocratiquement pour que les décisions qui garantissent la qualité de la vie fassent d'abord l'objet d'une large communication publique, pour que les lois nous protègent, comme celle sur les conflits d'intérêts, et pour que leurs effets soient évalués.

C'est le modèle démocratique que nous soutenons.

Maroiller

Carnoux, point noir de la circulation...

En 2009, le Centre d'études techniques de l'Équipement d'Aix-en-Provence a publié une étude en vue d'établir des cartes de bruits le long des axes routiers majeurs dans les Bouches-du-Rhône. Les données utilisées sont celles de 2005 et l'étude a porté sur les routes pour lesquelles le trafic journalier moyen dépasse 16 400 véhicules/jour, soit plus de 6 millions de véhicules par an.

Cette étude a permis d'identifier 22 points noirs, soit un linéaire total de 146 km pour tout le département. Surprise : les 2 km de la RD 41E dans la traversée du centre-ville de Carnoux en font partie et sont même en très bonne place de ce palmarès avec 21 600 véhicules par jour en moyenne. Et encore, ces chiffres datent maintenant de près de 10 ans alors que la situation n'a fait qu'empirer depuis !



Au-delà des nuisances sonores ainsi reconnues, les impacts du flot continu de véhicules à travers Carnoux sont multiples : pollution atmosphérique, insécurité pour les piétons et les cyclistes, dégradation du cadre de vie et risque sur la santé humaine notamment. Carnoux présente le visage typique de ces villes coupées en deux par une grande artère, dans laquelle le simple fait de traverser la rue nécessite une vigilance extrême et où aucun parent responsable n'oserait seulement envisager de laisser son enfant se rendre à l'école seul, à pied ou en vélo...

Et pourtant, cette problématique ne semble guère préoccuper nos élus qui se satisfont manifestement très bien du statu quo actuel. Interrogés sur le sujet, leur réponse est invariablement la suivante : « On a tout essayé pour résoudre le problème, il n'y a rien à faire ». Comment peut-on se satisfaire d'un tel immobilisme en matière de qualité de vie, voire de santé publique dont le maire est pourtant redevable ?

Certes, le problème de la circulation à Carnoux n'est pas de ceux qu'on peut régler d'un coup de baguette magique car il dépasse largement le cadre de notre seule commune. C'est toute la question des déplacements interurbains dans l'Est de l'agglomération et du développement d'un réseau adapté de transports en commun qui est à penser, en lien étroit entre les différents acteurs

Philippe Gérard
Marc Vincent

Des sénateurs très généreux !

En France, la démocratie progresse : depuis 2011, on peut désormais savoir comment les sénateurs dépensent la réserve parlementaire qui leur est allouée sur le budget de l'État et qui atteint 53,9 millions d'euros en 2013.

La manière dont cette somme a été répartie, de manière discrétionnaire –et parfois vaguement clientéliste- par les sénateurs, est riche d'enseignement, même si les informations publiées restent parcellaires. On découvre ainsi que l'ancien sénateur-maire de Roquefort-La Bédoule, Francis Giraud, décédé en octobre 2010, vient d'allouer en 2013 la somme de 100 000 € pour la réfection de l'école maternelle de sa commune : un beau geste posthume qui confirme qu'il ne faut jamais être pressé quand on s'adresse à un sénateur...

Petite surprise locale également à la lecture de ces données puisqu'on y apprend que la commune de Carnoux-en-Provence a bénéficié d'une somme rondelette de 30 000 euros allouée pour « l'aménagement d'un square, rue de l'Ambrous (quartier Lou Caïre) ». On imagine qu'il s'agit du parc Jean Chaland, récemment réhabilité, mais dont personne à Carnoux n'imaginait qu'il avait été en partie financé par la réserve parlementaire de Mme Annie Jarraud-Vergnolle, ex sénatrice des Pyrénées-Atlantiques !



Renseignement pris auprès de la mairie, ce petit cadeau proviendrait en réalité de Madame Samia Ghali, sénatrice socialiste et maire du 8^{ème} secteur de Marseille, celle-là même qui avait déclaré en septembre dernier que « certains candidats, comme Jean-Noël Guérini, ont profité de leur situation pour distribuer de l'argent public en échange de voix ».

Le fait que le Conseil général des Bouches-du-Rhône ait alloué pour sa part une subvention de 120 000 euros pour la rénovation de ce même parc Jean Chaland n'est bien évidemment qu'une pure coïncidence qui montre une fois de plus que les voies du Sénat sont décidément impénétrables...

M. Vincent

Retrouvez-nous sur le blog collectif : <http://carnouxprogres.wordpress.com>